

Comparaison de la Politique de souveraineté alimentaire et de la Politique bioalimentaire

Politique de souveraineté alimentaire	Politique bioalimentaire
PROMOUVOIR L'ACHAT DES PRODUITS DU QUÉBEC SUR LE MARCHÉ QUÉBÉCOIS	<i>Identification et la promotion des aliments québécois. Mise en valeur des produits alimentaires du Québec sur le marché québécois</i>
SOUTENIR UNE OFFRE DE PRODUITS ALIMENTAIRES SÉCURITAIRES ET DIFFÉRENCIÉS	<i>Favoriser une offre alimentaire québécoise plus saine et locale.</i>
ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA PRÉSENCE DES PRODUITS QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS	<i>Bonification de l'aide pour le développement des marchés hors Québec. Favoriser la croissance sur les marchés extérieurs.</i>
ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES TERRES AGRICOLES AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET À LA RELÈVE	<i>Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures.</i>
FAVORISER UNE UTILISATION OPTIMALE ET DURABLE DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES	<i>Assurer le développement des territoires et la pleine mise en valeur du potentiel québécois. Dynamiser le développement bioalimentaire dans les territoires.</i>
RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DU SECTEUR EN TIRANT PARTI DES LEVIERS GOUVERNEMENTAUX	<i>Accroître l'investissement en production et transformation alimentaire.</i>
AIDER LE SECTEUR À SE POSITIONNER SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	<i>Des pratiques responsables pour favoriser le développement durable de l'industrie.</i>

Source: Parti québécois.

Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

Déposé le : 2018-04-25

No : CAPERN- 147

Secrétaire : M. Proulx